



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 juin 2024 à 20h30

Le 25 juin 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 juin 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents : Mmes AMMARAL Emmanuelle; CHASSAGNE Chrystel ; PUYBOUFFAT Delphine ; TOURLAN Anne.

Mrs BADUEL Sébastien ; BRUEL Marcel ; NOEL Géraud ; Mrs AURATUS Eric ; OUSTRY Michel ; THER Benoit ; DAUDE Thierry ; PRADAL Gérard.

Absents : LAMOUREUX Nicolas ; MALGOUZOU Nathalie

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr THER Benoit est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

En fonction des disponibilités de chacun des élus un planning est établi pour la tenue du bureau de vote pour les élections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024.

EMPRUNT

Afin d'assurer la trésorerie nécessaire au paiement des travaux de voirie dans l'attente du versement de la subvention DETR, un emprunt de 80 000€ sera contracté auprès de la caisse régionale du Crédit Agricole.

Le conseil municipal valide cette proposition.

ARRÊTE DU MAIRE

Afin d'essayer de lutter contre la divagation des animaux sur le territoire de la commune, divagation qui pose de nombreux problèmes, Mr le Maire propose un arrêté permanent précisant le cadre dans lequel peuvent circuler les animaux domestiques sur la voie publique.

Cet arrêté sera affiché à la mairie et diffusé le plus largement possible.

Le conseil municipal valide cet arrêté.

CANTINE

Nous avons du faire face à une panne subite de l'armoire réfrigérée, le devis pour la réparation représentait une somme conséquente sans garantie sur sa pérennité.

Afin d'assurer une continuité de qualité de service, une nouvelle armoire a été acquise auprès de la société EQUIPFROID.

Le conseil municipal valide cette dépense imprévue.

FOOT

Les responsables de la nouvelle équipe dirigeante de l'USLV souhaitent l'installation d'un défibrillateur au terrain de sport.

Le conseil municipal valide cette requête qui paraît entendable, nous rechercherons l'existence d'une possibilité de subvention.

Séance close à 22 heures,